



COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

En marge du récent règlement du litige découlant des événements du 18 août 2014,
l'Association des Pompiers de Montréal présente des excuses

Montréal, le 21 juin 2017 – Le 12 juin 2014, à la demande des municipalités, dont la Ville de Montréal, le gouvernement du Québec déposait le Projet de loi 3, devenu par la suite la Loi 15. Par cette loi, le gouvernement du Québec a forcé la modification des régimes de retraite du secteur municipal.

Dès le dépôt du projet de loi, l'Association des pompiers de Montréal s'y est opposée. Elle visait à faire entendre son point de vue par les voies légales et démocratiques afin de dissuader le gouvernement de l'adopter.

Le 18 août 2014, avec d'autres syndicats représentant des employés de la Ville de Montréal, l'Association des pompiers de Montréal a organisé une manifestation à l'hôtel de ville de Montréal, à l'occasion de la séance du Conseil municipal.

Le but de la manifestation était de faire savoir aux membres du Conseil municipal l'opposition des employés municipaux à l'égard du Projet de loi 3 de façon bruyante, mais pacifique. L'Association des pompiers de Montréal, plusieurs centaines de ses membres et d'autres employés municipaux ont participé à cette manifestation.

L'Association des pompiers de Montréal et ses officiers ont perdu le contrôle de certains de leurs membres et la manifestation a débordé le cadre qui était prévu, de sorte que de nombreux incidents regrettables s'y sont produits, lesquels ont été largement publicisés.

Certaines des actions posées lors de cette manifestation l'ont été par des membres de l'Association des pompiers de Montréal et ont eu pour effet de choquer le public ainsi que les membres du Conseil municipal de Montréal, en plus d'intimider certains de ceux-ci.

L'Association des pompiers de Montréal tient à présenter, en son nom, celui de son président et de ses membres, ses excuses sincères aux membres du Conseil municipal de Montréal et au public à l'égard de ces gestes.

L'Association des pompiers de Montréal, tout en continuant de considérer la Loi 15 comme une atteinte inacceptable aux droits de ses membres, a tiré les leçons qui s'imposent suite aux événements du 18 août 2014.

Elle considère que d'autres manières d'exprimer son désaccord et celui de ses membres auraient été plus appropriées. Elle est convaincue que si c'était à recommencer, ses membres n'agiraient plus de la même manière.

En terminant, l'Association des pompiers de Montréal réaffirme son soutien aux valeurs démocratiques et à la règle de droit qui régissent notre société.

-30-

Source : Ronald Martin, président

Info : Alexandre Dumas
514-898-4636 (cellulaire) / 514-843-1901 (ligne directe)
adumas@national.ca